

son départ, et s'était fiancé à sa fille ; tout cela par politique. En 1107, au concile de Troyes, Louis obtint du pape la dissolution d'un mariage qui n'avait point été consommé, vu la grande jeunesse de la fiancée (1). Guy ne fut point dupe du prétexte de parenté invoqué à cette occasion ; il considéra la chose comme une injure et, avec la soumission habituelle des seigneurs de l'époque, se révolta incontinent. Il se ligua avec les barons voisins, ses vieux camarades de sédition, organisa coalitions sur coalitions et, pendant plusieurs années désola les alentours de Paris par une guerre interminable (2).

Il est logique de supposer que dans le cours de ces luttes intestines, Guichard de Beaujeu se lia avec Guy de Rochefort. Très-probablement il fut son allié ; la jeune délaissée fut le prix de ses exploits, la récompense de son courage ; c'est la seule explication naturelle de ce mariage lointain fort au-dessus des espérances dont Guichard pouvait se bercer.

Mais par cela même que Guichard fut l'ami, l'allié et enfin le gendre de Guy de Rochefort, il dut être l'ennemi de Louis-le-Gros. Bien que parent par sa femme, puisque parenté il y avait, il dut être complètement déshérité de ce qu'on appela depuis *la faveur royale*, fort peu de chose du reste à cette époque.

Si la faveur royale lui fit défaut, l'alliance avec Guy, la confraternité des champs de bataille avec les seigneurs alliés de Guy, posèrent le sire de Beaujeu dans le baronnage français. La petite seigneurie fut illustrée par les armes ; elle eut un nom ; elle compta. Ajoutez à cela que les richesses de Guy durent contribuer au rapide développement des accroissements territoriaux dont nous aurons à parler.

Ces richesses ne suffisaient pas toujours. On le voit em-

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 212.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 212, 214 et suiv.